

**DELIBERATION**  
**du conseil d'administration de l'université de Reims-Champagne-Ardenne**

**Séance du 23 septembre 2025**

---

**Délibération n° 71 – 2025 Déclassement du domaine public d'un bien immobilier de l'État au profit de l'université de Reims Champagne-Ardenne – Site dédié à l'enseignement de l'odontologie**

*Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L.2122-1 et suivants relatifs à la mise à disposition des biens de l'État aux opérateurs,*

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu la délibération n°51-2025 du conseil d'administration de l'URCA relative à l'inutilité d'un bien immobilier de l'Etat au profit de l'université de Reims Champagne-Ardenne – Site dédié à l'enseignement de l'odontologie*

*Considérant que le site universitaire d'Odontologie situé au 2 rue du Général Koenig, 51100 Reims est actuellement inscrit au domaine de l'État,*

*Considérant que ce site n'est plus destiné à accueillir des activités d'enseignement et de recherche dans le domaine de l'odontologie, conformément aux missions de service public de l'Université de Reims Champagne-Ardenne, et en raison de l'achèvement de la 3<sup>e</sup> phase l'opération CPER du Pôle Santé (extension et restructuration du R+3) ainsi que du déménagement du service d'odontologie.*

*Considérant qu'il convient, en conséquence, de procéder à son déclassement préalable à toute aliénation ou réaffectation du domaine public.*

Le conseil d'administration approuve le principe de déclassement du domaine public du site universitaire « Odontologie », bien immobilier propriété de l'État, situé au 2 rue du Général Koenig, 51100 Reims, implanté sur la parcelle cadastrée KP 9 et référencé dans l'inventaire immobilier Chorus RE-FX de l'État sous les numéros 167023 / 329061.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	20
Majorité absolue	19	Membres représentés	5
Nombre de pouvoirs	5		

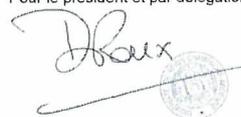
Décompte des suffrages

Votants	25	Pour	25	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

**Délibération adoptée**

**Pour le président et par délégation**

le 25 sept.  
2025 Pour le président et par délégation,



**La vice-présidente du conseil d'administration**

**Dominique ROUX**

Document en annexe au présent extrait : Néant

Extrait transmis à la Recteur, chancelier des universités le : **30/09/2025**

Document mis en ligne le : **30/09/2025**